

Me Royale

M. Rigor 26. 9. 1733



M. Comte de

en y a de plus en plus de

Q

de la

Les freres de la charité ne voulant
point recevoir chez eux les soldats
attaqués de maladies veneriennes, ont
envoyé à leur provincial pour obtenir de
lui y être point forcé

Ils prétendent qu'ils ne sont point dans
l'usage de recevoir chez eux les malades
de cette espèce et qu'ils ne peuvent point
traiter leurs maladies.

Demanda s'il doit renvoyer ces malades
à Rochefort, ou s'il obligera les freres
de la charité à les recevoir chez eux.

Il vous a vu plusieurs soldats
de cette garnison attaqués de maux
veneriens, que j'ay fait mettre
à l'hospital malgré les représentations
que m'ont fait les Peres de
la charité, qui ne sçavoient le
traitement de ces maladies;
ils m'ont même dit qu'ils ne

M. Royale

M. Rigor 26. 9. 1733

Recevoient point d'apareils malades
dans leurs hopitaux; ils en ont
scrit a leur provincial pour
obtenir de vous de n'estre point
forcés par la suite à les recevoir,
comme cependant il est nécessaire
de faire guerir les Soldats qui
tomberont dans pareil cas, je
vous prie de me faire sçavoir
si vous voulez que je les renvoye
à l'hopital de crochefort, ou si
les Religieux de la charité
seront obligés de les traiter
à celui cy.

J'ay l'honneur d'être avec un
profond respect.

Monsieur

Vostre humble
très obéissant serviteur

M. P. L.

Louisbourg le 28.
9^{bre} 1741.